LE COMPOSTAGE



Ne pas jeter sur la voie publique

SMICTOM de la Région de Fontainebleau BP 04, 77250, Veneux-Les-Sablons www.smictom-regionfontainebleau.fr



SMICTOM

Le verre recyclable

Les ordures ménagères résiduelles

Les déchèteries

Les textiles

Guide du tri



Les végétaux

La prévention des déchets

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménageres de la Région de Fontainebleau est composé de 22 communes: Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Moret-sur-Loing, Montarlot, Montigny, Saint Mammès, Samois, Samoreau, Thomery, Veneux-Les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

N° Vert) 0 800 133 895

Gratuit depuis un poste fixe

LA DÉCHÈTERIE



Où que vous vous trouviez sur notre territoire, une déchèterie est faite pour vous.

La déchèterie de Bourron-Marlotte pour les habitants de :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau et Montigny.
La déchèterie du Châtelet-en-Brie pour les habitants de :
Bois-le-Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port et Samois.
La déchèterie d'Ecuelles pour les habitants de :
Ecuelles, Episy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Saint Mammès,
Thomery, Veneux-Les-Sablons, Villecerf et Villemer.
La déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour les habitants de :
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine.

Pour toutes questions complémentaires, consultez le guide de fonctionnement des déchèteries sur notre site internet ou téléphonez au gestionnaire :

N°VERT du SMITOM-LOMBRIC: 0 800 814 910

Trier c'est bien, ne pas produire de déchets c'est mieux!



















Pour aller plus loin, rendez-vous sans attendre sur notre site internet : www.smictom-regionfontainebleau.fr

LE SERVICE ALLO DÉCHETS

Malayo Ballala dorla laren la pentre by manila parte



N'oubliez pas Allo Déchets, le service d'enlèvement d'encombrants à domicile payant. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler le 01.64.23.35.54



LES TEXTILES



Des bornes sont à votre disposition sur l'ensemble de notre territoire. Trouvez la plus proche de chez vous sur notre site internet.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES DANS LE BAC JAUNE OU LE COMPARTIMENT EMBALLAGES



PLASTIQUE:

uniquement les bouteilles, les flacons et les bidons.

> Il ne faut pas trop remplir vos bacs, le couvercle doit être totalement fermé

MÉTAUX:

canettes, boîtes de conserve, aérosols, boîtes type thé...

BIEN VIDÉS



Il faut découper les cartons de plus de 50 cm de côté Il ne faut pas imbriquer vos emballages ni déposer du vrac à côté de votre bac

CARTON:

tous les emballages en carton et les briques alimentaires. PROPRES ET SECS

PAPIER:

uniquement les journaux, magazines et publicités **PROPRES ET SECS**



Pour optimiser la collecte, ne sortez

vos bacs que quand ils sont pleins

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

ELLES SONT À METTRE OBLIGATOIREMENT EN SAC



Dans le bac bordeaux ou le compartiment ordures ménagères du bac marron

L'entretien des bacs est à la charge des personnes qui les emploient

Cette collecte est un service d'appoint pour le confort des habitants.



LES DÉCHETS VERTS

Uniquement dans le compartiment végétaux du bac marron.

Sont acceptés, en vrac, les végétaux du jardin comme les tontes de pelouse, les tailles de haies...

Il est interdit de déposer du vrac à côté du bac. Le couvercle de votre poubelle doit être totalement fermé.

ATTENTION!

Il est interdit de jeter dans ce bac :

Des produits chimiques sous toutes leurs formes,

Des résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides,

Des déchets médicaux contaminés,

Des déchets encombrants et lourds,

Des gravats, des vitrages, des pneus,

Des huiles de vidange, des batteries, des piles,

Des ampoules basse consommation, des néons,

Des déchets d équipements électriques et électroniques,

Des végétaux

Rien ne doit dépasser de votre bac. Le couvercle doit être totalement fermé. Il est interdit de déposer du vrac à côté du bac. Tout ceci conformément au règlement sanitaire départemental.

Uniquement les bouteilles et les pots en verre (Pot de confiture, de moutarde, de conserves...)

Ne pas mettre de :

vitrages, miroirs, ampoules, néons, bouchons, couvercles, vaisselle, objets divers en verre



LE VERRE